

Rapport du CPS-250502
RECOMMANDATION AU SAC

Modification aux conditions particulières d'admission de la M.A. en histoire

R :07-CPS250502

Philippe Volpé, appuyé de Manon LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions particulières d'admission du programme de M.A. en histoire. »

Vote majoritaire

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions particulières d'admission du programme de M.A. en histoire. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen



PAR COURRIEL

Le 24 avril 2025

Monsieur Francis LeBlanc
Président
Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)
Université de Moncton

Objet : Modification aux conditions particulières d'admission de la M.A. en histoire

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à la modification des conditions particulières d'admission du programme de M.A. en histoire. Plus précisément, le CES d'histoire souhaite exiger des candidates et candidats qu'ils soumettent avec leur demande d'admission une lettre d'appui, à la suite d'une prise de contact, d'une professeure ou d'un professeur d'histoire acceptant de diriger leur projet de thèse. Dans la discussion qui a suivi, certains membres ont exprimé des réserves quant à l'effet dissuasif d'une telle mesure en faisant remarquer que les présidences de CES sont tout à fait habilitées à diriger les candidates et candidats vers les professeures et professeurs après réception des demandes d'admission. Après discussion, la résolution a été tout de même adoptée à la majorité des voix.

Veuillez noter que la résolution a été adoptée le Comité d'études supérieures (CES) d'histoire le 12 février 2025 et par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 23 avril 2025. Voici la résolution adoptée en ce sens :

- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications proposées aux conditions particulières d'admission du programme de M.A. en histoire soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à la majorité des voix (deux voix contre).

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS), je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations cordiales.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,

Matthieu LeBlanc

- c. c. Jean-François Thibault, doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
Dominique Thomassin, responsable des suivis aux programmes, FASS
- p. j. Formulaires CPR
Lettre de Jean-Luc Bonnaud

18 février 2025

Matthieu LeBlanc
Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : modifications aux conditions particulières d'admission du programme de maîtrise en histoire

Monsieur LeBlanc,

À sa réunion du 12 février 2025, le CES d'histoire a voté à l'unanimité pour l'adoption de la résolution suivante :

Que l'énoncé suivant soit ajouté aux « conditions particulières d'admission » du programme de maîtrise en histoire : « La personne étudiante demandant l'admission au programme de maîtrise en histoire doit obtenir une lettre d'appui, à la suite d'une prise de contact, d'une professeure ou d'un professeur d'histoire de l'un des trois campus de l'Université de Moncton acceptant de diriger son projet de thèse. La direction du programme peut offrir des recommandations à ce sujet. [Résolution proposée par Philippe Volpé, appuyée par Jeremy Hayhoe et adoptée à l'unanimité par le CES d'histoire le 12 février 2025.]

Cette modification, qui impose aux personnes étudiantes désirant être admises au programme de maîtrise en histoire d'entrer en contact avec un membre du corps professoral veut, d'une part, les accompagner dans l'élaboration d'un projet de recherche tenable et cadrant avec les champs de spécialisation des professeurs et professeures de l'unité académique et, d'autre part, éviter que les personnes étudiantes paient inutilement les coûts des demandes d'admission en soumettant des projets incomplets et incompatibles avec les champs de spécialisation des historiennes et historiens des trois campus de l'Université.

Cordialement,



Jean-Luc Bonnaud
Directeur du Département d'histoire et de géographie

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Maîtrise ès arts (histoire)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé
M.A. (histoire)
- 1.4 Durée du programme
Thèse et scolarité : 2 ans*
- * Une extension d'un an au maximum peut être accordée sur recommandation du CÉS.
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
Juillet 2025

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Le programme de maîtrise en histoire comporte un an de scolarité et la rédaction d'une thèse démontrant les aptitudes de **la personne étudiante** à la recherche indépendante et originale. Les ressources historiques de l'Université sont particulièrement riches en ce qui a trait au domaine acadien.
- 2.2 Conditions d'admission
- CONDITIONS D'ADMISSION
Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de deuxième cycle (Règlement universitaire 22.1).
- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION
Le baccalauréat avec spécialisation en histoire, ou avec une majeure en histoire associée à une mineure pertinente, constitue l'exigence normale d'admission. L'équivalence à cette exigence, basée sur les connaissances en histoire déjà acquises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente, pourrait être reconnue. Des cours d'appoint peuvent être exigés si sa formation en histoire est jugée encore insuffisante.
- La candidate ou le candidat doit **également**:

- **soumettre** un projet d'étude de 2 ou 3 pages exposant ses intérêts de recherche, ses acquis dans le domaine et ses **objectifs**;
- **soumettre** deux lettres de recommandation appuyant sa candidature;
- **obtenir une lettre d'appui, à la suite d'une prise de contact, d'une professeure ou d'un professeur d'histoire de l'un des trois campus de l'Université de Moncton acceptant de diriger son projet de thèse. La direction du programme peut offrir des recommandations à ce sujet.**

2.3 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; X autres)

RECONNAISSANCE DE LA SCOLARITÉ OU DE LA RECHERCHE FAITES AILLEURS

Pour offrir **aux personnes étudiantes** une plus grande ouverture à ce qui se fait ailleurs et pour profiter des ententes signées par l'Université de Moncton avec d'autres universités, le Département est prêt à reconnaître une équivalence pour la scolarité faite dans ces universités francophones hors Québec, l'Université de Poitiers et la University of Southwestern Louisiana (Lafayette). Il revient au Département d'informer les **personnes étudiantes éventuelles** de cette possibilité.

2.4 Profil du programme

Tableau des cours		42 CR.
SÉMINAIRES ET TRAVAUX DIRIGÉS		12 CR.
HIST6002	Méthodologies historiques	3
HIST6020	Conceptualisation du passé	3
HIST6030	Études dirigées	6
THÈSE		30 CR.
HIST6901	Thèse	30
Global		42 CR.